

Céphalanthère rouge

▲ À l'épingle à cheveu du mas des Caussiers haut, une petite route goudronnée rejoint la D 357.

Les caussiers indiquent une poche calcaire. Cette curiosité géologique a des répercussions sur le milieu, avec l'émergence d'une flore spécifique.

Mais le calcaire a aussi une influence sur le mode de vie. De la route on peut voir une arcade, vestige d'un four à chaux. Cet artisanat a été introduit par les moines de Cendras pour faire du mortier.

Si Blannaves qui fut longtemps le centre administratif de la commune a peu à peu été supplanté par le hameau de Branoux, c'est sans doute parce qu'il était aussi le siège papiste tant haï.

L'assiduité à la messe étant obligatoire ainsi que les sacrements, les convertis de force contournaient cette rigueur en donnant à leurs enfants des prénoms bibliques. Ils se faisaient unir par des pasteurs du « Désert. »

De nombreux procès furent intentés par le curé Jaussaud contre la communauté de Blannaves.

Les habitants avaient trop souffert pour vouloir améliorer le confort d'un curé qu'ils considéraient comme un inquisiteur.

Ayant besoin d'un grenier pour entreposer le foin de son cheval, « et devant le peu d'empressement de la communauté » pour le lui fournir. En août 1780, le curé a porté l'affaire devant la juridiction de Portes qui, par jugement, a ordonné qu'une des 4 pièces de la cure serve d'écurie.

Le curé a jugé cet arbitrage insuffisant.

En octobre 1781 le prêtre s'empare : « que cela était si vrai que le comparaissant ayant acheté 28 quintaux de foin qui suffisaient à peine pour le tiers de l'année, cette petite quantité avait rempli 2 des pièces du haut de la maison et presque la chambre à coucher dudit comparaissant, lequel somma les consuls* de se transporter dans la dite maison curiale dans un délai de 3 jours pour s'assurer de la vérité du fait ».



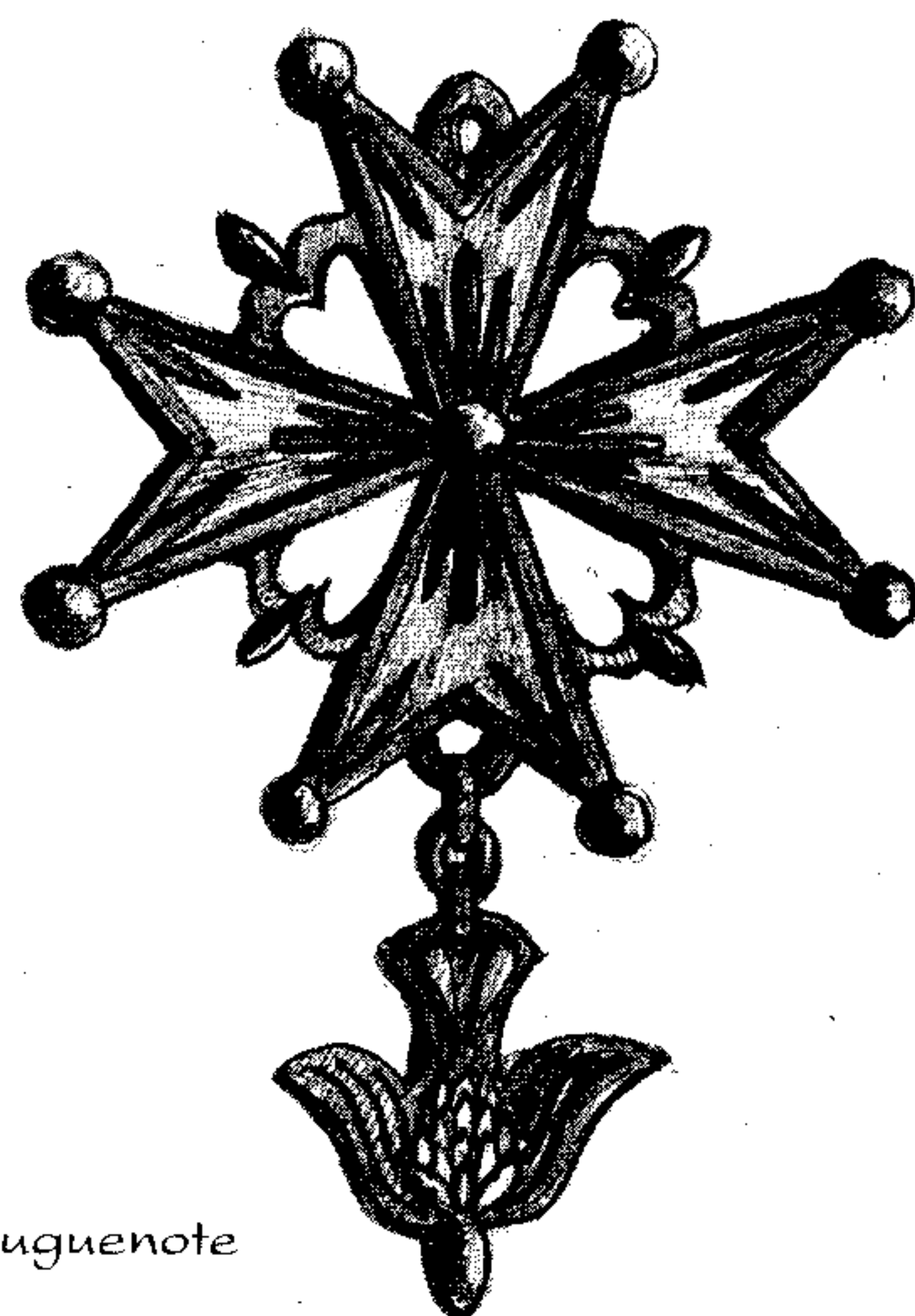
Mais ces derniers ne venant pas, le curé fait assigner « les dits consuls et en leurs personnes tous les habitants pour comparaître au jour, lieu et heure à l'effet de voir procéder au poids qui sera fait par deux hommes du fourrage qu'il a actuellement dans sa maison, le voir loger et serrer dans la plus grande pièce qu'ils pourront trouver. »

Les ménagers, après avoir prêté serment sur les évangiles, éparpillent avec leur fourche 23 quintaux de foin qui atteint le plafond de la pièce.

Les 9 quintaux restants sont alors mis dans la chambre au dessus de celle du curé « laquelle n'a pas pu contenir davantage à cause qu'elle sert de passage pour le service de la pièce qui suit et encore, parce que c'est celle où la servante dudit curé couche, ayant aussi laissé 6 quintaux au coin de la chambre où il couche... »

Ce fait divers peut prêter à rire mais il révèle l'état d'esprit sur ce terreau protestant.

Les amoureux d'architecture pourront s'attarder sur les fenêtres à meneaux et l'appareillage en grès des maisons du XIV^e siècle.



Croix Huguenote

Lexique

* Péage : douane qui marquait le territoire du seigneur.

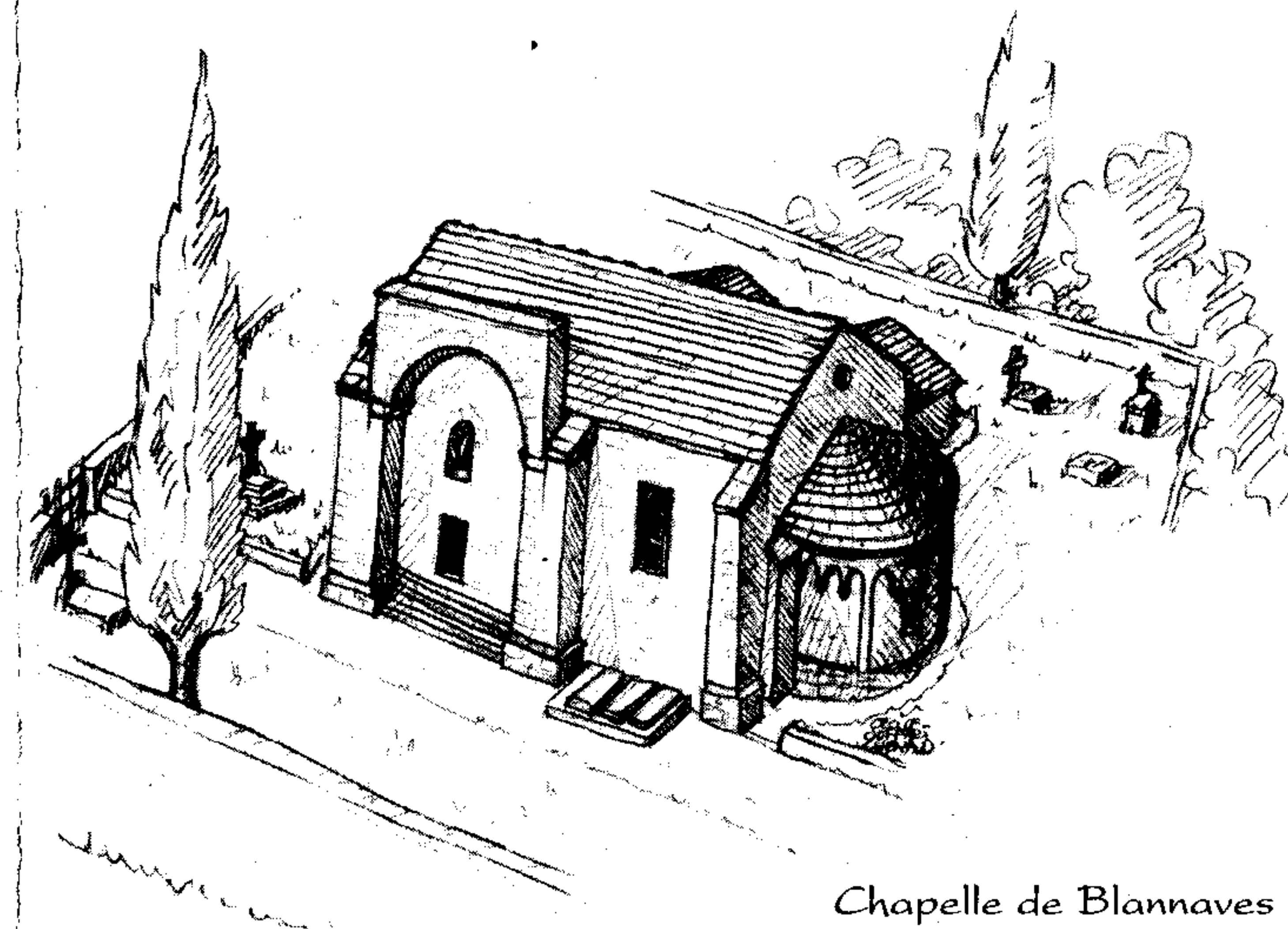
* Consuls : maires sous l'Ancien Régime

communauté de communes



Boucle n° 13

Sentier de Blannaves



Chapelle de Blannaves